



## Sucession - Demande de récompense

-----  
Par annie38

Bnjour,

Mon père a reçu dans le cadre d'une donation partage un terrain de ses parents. en 1978, il en a vendu une partie et s'est gardé l'autre partie pour faire construire une villa ce qu'il a fait au tout début de son remariage avec sa seconde épouse. En 1986, il me donne cette villa dans le cadre d'une donation partage en se conservant l'usufruit. Mon père est parti vivre en maison de retraite en 2005 et jusqu'en 2011, année de son décès, il n'a vu en tout et pour tout que 2 fois son épouse . Elle ne s'est même pas déplacée lorsqu'a plusieurs reprises mon papa a dû être hospitalisé afin de subir plusieurs interventions chirurgicales. Durant 6 ans, elle n'a pas fait le moindre achat pour lui, pas même une paire de chaussettes. Ses seules manifestations auprès de son époux étaient un coup de téléphone de temps à autre et encore elle n'a pas tenu la distance car à la fin de vie, cela fait plusieurs qu'il n'avait plus aucune nouvelle d'elle.

Ma question est la suivante : A t-elle droit à une récompse sur cette villa et si oui, puis-je faire valoir auprès d'un tribunal qu'elle ne mérite rien puisqu'elle a quasiment abandonné son époux.

Merci pour vos réponses

-----  
Par jury34

Bonjour,

Je vous avais répondu je crois ?

Cordialement